

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1086

AMENDEMENT

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Céline Hervieu, Mme Santiago, M. Baptiste, M. Fégné, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, M. Saulignac, M. Simion et Mme Thiébault-Martinez

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
